

RAPPORT D'ACTIVITÉ 2022
DE LA COMMISSION DE SURENDETTEMENT DES PARTICULIERS
DE VENDEE

Rapport établi conformément à l'article R.712-12 du Code de la consommation¹

Préambule, la commission de surendettement des particuliers de Vendée est compétente pour l'ensemble du département. Elle s'est réunie à 17 reprises au cours de l'année sous revue.

Principaux éléments relatifs à l'activité de la commission

Dépôts de dossiers et redépôts

Avec 887 dossiers de surendettement déposés en 2022 le département de la Vendée affiche un repli de -11,4% par rapport à 2021, plus important qu'au niveau régional (-8,4%) et national (-6,5%). Cette évolution confirme la tendance baissière observée depuis plusieurs années (-22% entre 2019 et 2021). Par contre, la part des dossiers redéposés progresse de 2,5 points et atteint 50,6% en Vendée, supérieure au Pays de la Loire (47,9%) et à la France (43,2%) qui font tous deux état d'une légère évolution à la baisse. Par symétrie, la part des primo déposants en Vendée reste inférieure de près de 7,4 points par rapport au niveau national.

Recevabilité et orientation

Sur les 947 dossiers traités, 8,2% ont été déclarés irrecevables contre 5,8% pour les Pays de la Loire et 5,2% pour la métropole. La majorité de ces dossiers (55,1%) a été déclarée inéligible à la procédure, en raison, pour la plupart, de l'exercice d'une activité professionnelle de travailleur indépendant.

La part des dossiers avec une CAR négative est plus faible en Vendée (36,4%) qu'en Pays de la Loire (42,1%) et qu'en France (45,5%) permettant ainsi, pour 71,9 % des dossiers traités, d'élaborer un plan de rééchelonnement des dettes contre seulement 62,6% en Pays de la Loire et 58,3% en France Métropolitaine.

Conciliation / mesures imposées / mesures d'effacement de dettes (explication à donner sur la répartition des dossiers traités)

Dans une optique où la préservation du bien demeure essentielle, la commission a pu proposer, dans 8,2% des dossiers, un plan conventionnel de redressement définitif permettant aux familles de conserver leur bien immobilier lorsqu'il s'agissait de leur résidence principale. En Vendée, comme dans les Pays de La Loire (8,1%), ce taux reste supérieur au taux national (7,3%).

La proportion des dossiers, orientés vers un rétablissement personnel (effacement de dettes) sans liquidation judiciaire, est moins élevée (25,4 %) qu'en Pays de La Loire (32,5 %) et qu'en France (37,5 %) et diminue, de manière générale, par rapport à l'an passé. À contrario, la commission a pu, pour 47,8 % des dossiers analysés (soit une hausse autour de 2.5 points par rapport à l'an passé), proposer des mesures imposées avec effacement partiel ou sans effacement contre 44,2 % au niveau régional (42,7 % au niveau national).

Mesures pérennes et mesures provisoires

La commission s'efforce de proposer d'emblée des solutions pérennes dans le traitement des situations de surendettement.

Le taux de solutions pérennes de 65,8 % reste en deçà du taux régional (70,2 %) et national (74,6 %), et s'explique par des mesures d'attente légèrement supérieures (15,8 %) à celles des Pays de la Loire (15,0 %), et par un nombre plus important de dossiers clôturés par le débiteur (13,1 %).

¹ « Chaque commission établit un rapport d'activité annuel. Ce rapport fait état de données statistiques sur le nombre des dossiers traités ainsi que les mesures prises ou recommandées par la commission. Il précise la typologie de l'endettement présentée dans ces dossiers et les difficultés de toute nature rencontrées dans leur traitement. Les rapports d'activité des commissions sont transmis à la Banque de France qui en présente la synthèse dans le rapport mentionné à l'article L. 143-1 du code monétaire et financier. »

**RELATIONS DE LA COMMISSION ET DE SON SECRÉTARIAT
AVEC LES AUTRES ACTEURS DE LA PROCÉDURE ET AVEC DES
ORGANISMES TIERS**

Relations avec les parties prenantes de la procédure	Nombre de réunions²	Objectif / Thème de la réunion
Tribunal ou greffe du tribunal	0	1 intervention dans la cadre de la nuit du droit
Commission de coordination des actions de prévention des actions d'expulsion (CCAPEX)	0	Aucune participation directe aux réunions mais rencontre et échanges avec la représentante sur certains dossiers ou via la participation à la commission de surendettement.
Organismes et les travailleurs sociaux (organismes à caractère social, CAF, FSL)	3	Participation à une réunion du FSL et actions de formation auprès du Conseil départemental
Rencontre avec l'UNCCAS dans le cadre de la convention nationale	0	Pas de réunion en 2022.
Associations de défense des consommateurs et des familles, caritatives ou d'aide aux personnes en difficulté financière	1	Action auprès de bénévoles du secours catholique,
Autres parties prenantes : Établissements de crédit de la place, huissiers, chargés de recouvrement, bailleurs...	0	
Autres actions de concertation, d'information ou de formations effectuées (éducation nationale...)	10	2 actions auprès de classes de BTS ESF (inclusion financière et surendettement) ; 4 actions auprès de jeunes de la Mission Locale budget, moyens de paiement, ... ; participation au SNU sur 2 sessions

Relations avec la commission de coordination des actions de prévention des actions d'expulsion (CCAPEX) :

Il n'y a pas eu de réunion dédiée mais des échanges avec les représentants sur certains dossiers ou via la participation à la commission de surendettement. Une intervention est prévue en mars 2023.

Relations avec les organismes et les travailleurs sociaux :

Les contacts ont été réguliers avec les 3 organismes gérant les Points Conseils Budget. Les échanges au travers de la mise en place d'un baromètre de la conjoncture sociale ont permis de capter des informations sur la typologie des acteurs sollicitant ces structures.

² (organisées ou participation)

PRINCIPALES DIFFICULTÉS RENCONTRÉES DANS LA MISE EN ŒUVRE DE LA PROCÉDURE

Principales difficultés rencontrées quant à l'application de dispositions de la procédure

-La commission a pu se réunir à 17 reprises soit en format présentiel soit en format hybride.


Principales difficultés rencontrées au regard de la situation des personnes surendettées

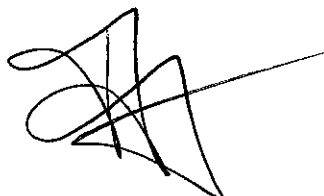
- Il a été maintenu sur 2022 une attention particulière portée par les commissaires aux difficultés financières directement liées à la crise sanitaire, sociale et énergétique dans l'orientation de leurs décisions (mesures temporaires facilitées pour un retour à l'emploi par exemple).
- Les commissaires notent des difficultés en lien avec la digitalisation des documents et les difficultés pour une partie des débiteurs à retrouver et fournir les informations nécessaires.
- Les débiteurs détenant des biens en indivision ou en nue-propriété : suite à des démembrements de propriété plus nombreux et qui ne sont pas forcément liés à des décès, il est parfois difficile d'appréhender la notion de surendettement. En cas de clause d'inaliénabilité, la Commission est parfois contrainte de proposer un effacement total de dettes

Principales difficultés rencontrées auprès des créanciers ou avec d'autres acteurs de la procédure

- Les contacts réguliers entre les différents acteurs de la sphère sociale ont été maintenus notamment avec la mise en place d'un Correspondant Inclusion Financière et des Comité de l'Inclusion Financière.

Date : 08 février 2023


Olivier SIGAUD
Secrétaire de la commission,
Directeur départemental de
La Banque de France



Alfred FUENTES
Vice-Président de la Commission,
Directeur départemental des
Finances Publiques

ANNEXE N°1 DU RAPPORT D'ACTIVITÉ
DONNÉES D'ACTIVITÉ

Indicateurs	2021	2022	variation 2022/2021 en %
Dossiers déposés	1 001	887	-11,4%
Proportion de redépôts (sur 12 mois à fin septembre)	48,1%	50,6%	
Proportion de redépôts consécutifs à une suspension d'exigibilité des créances (sur 12 mois à fin septembre)	13,9%	9,3%	
Dossiers décidés recevables par la commission	842	760	-9,7%
Proportion de dossiers recevables avec résidence principale	11,8%	12,4%	
Dossiers décidés irrecevables par la commission	83	78	-6,0%
Proportion de dossiers irrecevables avec bien immobilier	25,3%	29,5%	
Dossiers orientés par la commission	861	773	-10,2%
Proportion de dossiers orientés par la commission avec une capacité de remboursement négative et absence de bien immobilier	39,0%	36,4%	
Proportion de dossiers orientés par la commission vers un rétablissement personnel sans liquidation judiciaire (RP sans LJ)	32,4%	27,9%	
Proportion de dossiers orientés par la commission vers une procédure de rétablissement personnel avec liquidation judiciaire (PRP avec LJ)	0,1%	0,1%	
Proportion de dossiers orientés par la commission vers un réaménagement de dettes	67,5%	71,9%	
Dossiers traités par la commission (A+B+C+D+E+G)	1 118	947	-15,3%
Proportion de dossiers clôturés (y compris constats de non accord qui n'ont pas fait l'objet d'une ouverture des mesures) (A)	10,6%	10,1%	
Proportion de dossiers décidés irrecevables (B)	7,4%	8,2%	
Proportion de mesures imposées suite RP sans LJ (C)	28,1%	25,4%	
Proportion d'accords débiteur sur PRP avec LJ (D)	0,1%	0,1%	
Proportion de plans conventionnels de redressement définitifs (E)	8,5%	8,2%	
	3,8%	3,8%	
<i>Proportion de plans conventionnels de redressement définitifs réglant la situation de surendettement (F)</i>			
<i>Proportion de plans conventionnels de redressement définitifs d'attente (consistant en un réaménagement ou un report des dettes)</i>	4,7%	4,4%	
Proportion de mesures imposées avec effacement partiel ou sans effacement (G)	45,3%	47,8%	
<i>Proportion de mesures imposées avec effacement partiel ou sans effacement réglant la situation de surendettement (H)</i>	33,7%	36,4%	
<i>Proportion de mesures imposées avec effacement partiel réglant la situation de surendettement</i>	17,7%	18,9%	
<i>Proportion de mesures imposées d'attente sans effacement (consistant en un réaménagement ou une suspension d'exigibilité des créances)</i>	11,5%	11,4%	
Proportion de solutions pérennes réglant la situation de surendettement (C+D+F+H)	65,7%	65,8%	
Décisions du juge infirmant la décision d'irrecevabilité ou de déchéance de la commission, à la suite d'un recours (sur 12 mois à fin septembre)	16	16	
Décisions du juge infirmant la décision de recevabilité de la commission, à la suite d'un recours (sur 12 mois à fin septembre)	12	8	

STRUCTURE DES DÉCISIONS DE LA COMMISSION

	Données commission	Données région	Données nationales
Part des dossiers décidés irrecevables par la commission*	8,2%	5,8%	5,2%
Part des accords commission sur Mesures imposées suite RP sans LJ*	25,4%	32,5%	37,5%
Part des plans conventionnels conclus*	8,2%	8,1%	7,3%
Part des accords commission sur mesures imposées avec effacement partiel ou sans effacement*	47,8%	44,2%	42,7%
Taux de solutions pérennes réglant la situation de surendettement*	65,8%	70,2%	74,6%

*en % de dossiers traités

ANNEXE N° 2 DU RAPPORT D'ACTIVITÉ
TYPOLOGIE DE L'ENDETTEMENT

Nom commission	Type de dettes	Encours des dettes en milliers €	Nombre de situations recevables	Nombre de dettes	Part dans l'endettement global	Part des situations concernées	Endettement médian en €	Nombre médian de dettes par situation
commission	Dettes financières	29 000	660	3 109	70,0%	85,4%	16 588	4,0
	dont dettes immobilières	14 817	137	263	35,8%	17,7%	92 471	2,0
	dont dettes à la consommation	13 715	583	2 410	33,1%	75,4%	13 766	3,0
	dont autres dettes financières	469	351	436	1,1%	45,4%	732	1,0
	Dettes de charges courantes	5 666	529	2 345	13,7%	68,4%	3 502	3,0
	Autres dettes	6 770	472	1 138	16,3%	61,1%	2 358	2,0
	Endettement global	41 436	773	6 592	100,0%	100,0%	20 626	7,0

Nom géographique	Type de dettes	Encours des dettes en milliers €	Nombre de situations recevables	Nombre de dettes	Part dans l'endettement global	Part des situations concernées	Endettement médian en €	Nombre médian de dettes par situation
REG	Dettes financières	136 119	3 729	16 666	70,2%	79,2%	14 115	3,0
	dont dettes immobilières	63 007	654	1 156	32,5%	13,9%	80 309	1,0
	dont dettes à la consommation	70 218	3 273	13 011	36,2%	69,5%	12 125	3,0
	dont autres dettes financières	2 894	2 020	2 499	1,5%	42,9%	732	1,0
	Dettes de charges courantes	26 234	3 614	14 728	13,5%	76,7%	3 515	3,0
	Autres dettes	31 521	2 793	6 408	16,3%	59,3%	2 066	2,0
	Endettement global	193 875	4 709	37 802	100,0%	100,0%	17 469	7,0

Rapport d'activité des commissions (Endettement) France métropolitaine

Type de dettes	Encours des dettes en milliers €	Nombre de dossiers recevables	Nombre de dettes	Part dans l'endettement global	Part des dossiers concernés	Endettement médian en €	Nombre médian de dettes par dossier
Dettes financières	3 003 526	82 537	376 945	67,8%	80,1%	14 579	3,0
<i>dont dettes immobilières</i>	<i>1 276 388</i>	<i>11 737</i>	<i>18 703</i>	<i>28,8%</i>	<i>11,4%</i>	<i>90 751</i>	<i>1,0</i>
<i>dont dettes à la consommation</i>	<i>1 655 958</i>	<i>73 844</i>	<i>304 759</i>	<i>37,4%</i>	<i>71,6%</i>	<i>13 037</i>	<i>3,0</i>
<i>dont autres dettes financières</i>	<i>71 180</i>	<i>43 216</i>	<i>53 483</i>	<i>1,6%</i>	<i>41,9%</i>	<i>793</i>	<i>1,0</i>
Dettes de charges courantes	637 445	79 112	277 012	14,4%	76,8%	3 751	3,0
Autres dettes	787 161	56 282	122 733	17,8%	54,6%	1 931	2,0
Endettement global	4 428 132	103 076	776 690	100,0%	100,0%	18 218	6,0

